



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE



Communiqués

Annexes

Amendes

**

Classements
Officiels



**Egalement
Consultable
sur notre
site internet**

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Séminaire des Président(e)s/Trésorier(e)s

Samedi 30 Novembre 2019 à 10h00/12h00

au siège social du District de Football du Val de Marne.

A l'occasion de ce séminaire, une réunion d'information sera animée par le Cabinet PARIENTE AVOCATS sur les thèmes suivants :



***Actualité jurisprudentielle de
l'indemnisation des bénévoles dans les clubs de football »**

***Actualité jurisprudentielle en droit des associations.**

Le programme prévisionnel de la matinée :

*10h00 : Mot d'accueil du Président du District

*10h15 : Intervention Cabinet « PARIENTE »

*12h00 : Apéritif

Coupon-réponse à retourner **au plus tard le 26 Novembre 2019.**

(à l'intérieur du journal)

N'hésitez pas à nous faire remonter d'éventuelles questions en lien avec les thèmes abordés.

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

Edition N°512 du Jeudi 28 Novembre 2019

COMMUNIQUE

INFOS

INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE/OCTOBRE 2019

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- Inflige **1 mois** ferme de suspension - motif : Tentative de fraude,
- Inflige **8 matchs** fermes de suspension - motif : tenir des propos ou faire des gestes blessants et grossiers envers les adversaires et l'arbitre officiel.
- Inflige **3 ans** fermes de suspension - motif : Actes de brutalité ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours après match

Une **diffusion mensuelle des sanctions** **présent par la Commission Départementale de Discipline** est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)») : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

TIRAGE – Coupe de FRANCE (8^{ème} Tour)

Equipes	Résultat
<u>07/12/2019</u>	<u>O. Valence 1 - Paris Fc 1</u>
<u>07/12/2019</u>	<u>Gonfreville 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>

RESULTATS – Coupe GAMBARDELLA (Phase Régionale)

Dates	Matches	Résultats
<u>23/11/2019</u>	<u>Rungis U.S. 1 - St Maur Vga 1</u>	2 - 1
<u>24/11/2019</u>	<u>Evry F.C. 1 - Gobelins F.C. 1</u>	3 - 0
<u>24/11/2019</u>	<u>Bretigny Fcs 1 - Fontenay Us 1</u>	1 – 1 (tab5-4)
<u>24/11/2019</u>	<u>Ivry Us 1 - Blanc Mesnil Sf 1</u>	3 - 1
<u>24/11/2019</u>	<u>Joinville R.C. 1 - Uja Maccabi Paris 1</u>	3 - 4

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

« SEMINAIRE DES PRESIDENT(e)S/TRESORIER(e)S »



Samedi 30 Novembre 2019 de 10h00 à 12h00

Au siège du District du Val de Marne de Football

COUPON –REPONSE

A retourner au plus tard le 26 Novembre 2019

Nom du Club :.....

Nom & Prénom du Président(e) :.....

Numéro Portable :.....

Ou son Représentant :.....

Numéro Portable :.....

- Participe à la réunion : _____

OUI :

☐

NON :

☐

Merci de Cochez la ou les case(s) concernée(s)

QUESTIONS :

Coupon à retourner au District du Val de Marne

Par MAIL : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

OU

Par COURRIER : 131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 20/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
CERTIFICATION	16/11/19		District
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	District
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 4 /12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Mardi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

U15 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 27/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 30/11 Interdistrict

U15F (nées en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 13/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 23/11 Interdistrict

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay
Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*
Tournoi à définir

FOOTBALL FEMININ

Réunions club programmées les :

19/12/2019
25/06/2020

Modules féminins

Module U9 – 10&11/02/2020
Module U11 – 16&17/04/2020

Finales

Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020
Finales Futsal – 06/05/2020
Finale Départementale U11F – 16/05/2020
Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020
Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au 07/06/2020
Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Licences 2019/2020 : informations pratiques

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [**ICI**](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

. Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Informations Générales

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licencié à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

Procès-Verbaux

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 26 Novembre 2019

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave, ARNAUD Georges.

Absent excusé : M. SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21545810-VIKING CLUB PARIS 1 / ORMESSON US 2 Seniors D3.A du 17/11/19

Lecture de la feuille de match. (Match arrêté à la 89^{ème} minute de jeu en raison d'une panne électrique). **La Commission donne match à jouer à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer. Motif : Le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire.**

U20

N°22038187 – FONTENAY US / SUCY FC U20 Espoirs du 01/12/19

Courrier du club de Fontenay US du 26/11/19.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 12h30 au lieu de 13h00 (Cf . Article 6.2).
Prévenir vos adversaires.

U18

N°21551464-CFFPARIS / VITRY CA 2 U18 D3.C du 17/11/19

Courriel du club de CFFP Paris du 23/11/19.

La commission maintient la décision du PV du 19/11/19, le club n'a pas mis tout en œuvre pour trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

U16

N°21838128-CHANTIER PARIS UA 2 / SFC CHENNEVIERES U16 D4.C du 24/11/19

Courriel du club de SFC Chennevieres du 20/11/19.

La Commission reste dans l'attente de la feuille de match pour sa réunion du 03/12/19.

Nota = Il faut absolument que vous trouviez un terrain de repli au plus vite pour la fin de saison, nous ne pouvons pas reporter les matchs pour manque de terrain à domicile).

N°21837938-VILLENEUVE ST GEORGES FC 1 / VILLIERS ES 2 U16 D4.A du 03/11/19

Reprise du dossier.

Audition du club de Villiers ES, qui confirme avoir reçu un SMS du club de FC Villeneuve St Georges n'ayant pas de joueur pour cette rencontre. Le club de Villiers ES s'est néanmoins déplacé car prévenu trop tardivement. Le jour du match à Villeneuve St Georges seul l'éducateur était présent et ne possédait ni FMI, ni feuille papier. Une feuille de match papier a été établit avec 8 joueurs du club de Villeneuve St Georges et les joueurs de ES Villiers.

Absence non excusée du club Villeneuve st Georges.

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu, **la commission enregistre le 3^{ème} forfait et ce qui entraine le forfait général de Villeneuve St Georges FC. Amende de 100 euros.** Avis aux clubs concernés.

U14

N°22014982-LIMEIL BREVANNES AJ 2 / KREMLIN BICETRE CSA 2 U14 D5.B du 16/11/19

Lecture de la feuille de match et du courrier du Kremlin Bicêtre du 25/11/19(Match arrêté à la 60^{ème} minute de jeu en raison d'une panne électrique).

La Commission donne match à jouer à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer. Motif : Le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire.

Courriel du Club de ASOMBA du 24/11/19 U14 D5.A

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe. Amende de 100 euros. Avis aux clubs concernés.

N°21592544-CO VINCENNOIS CO 4/ ALFORTVILLE US 2 U14 D4.A du 24/11/19

Courriel du club de Vincennes CO du 21/11/19, pas de terrain de repli, malgré les démarches effectuées.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°21592268-ST MANDE FC/ MAISONS ALFORT FC 2 U14 D3.A du 16/11/19

Courriel du club de St Mandé du 24/11/19, lecture de la feuille de match et le rapport de l'arbitre.

La Commission donne match à jouer à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer. Motif : Le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire et l'arbitre officiel n'a pas tout mis en œuvre pour que le match se déroule dans de bonnes conditions.

ANCIENS

N°21548756-VITRY CA 11 / IVRY DESPORTIVA VIMA 11 Anciens D2.A du 24/11/19

Lecture de la feuille de match du 24/11/19 (Terrain indisponible). Erreur Administrative.

Exceptionnellement, la Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

+ 45 ans

N°21785845-ST MANDE FC 13 / AMICAL CLUB 11 Anciens + 45 ans du 24/11/19

Lecture de la feuille de match du 24/11/19.

La Commission enregistre le 1er forfait de l'Amicale club 2000. (absence de licences)

FEMININES

N°22048159-CRETEIL UF / GOBELINS FC Féminines D1.A du 16/11/19

Courriers des deux clubs. Match non joué (l'équipe de Créteil UF étant absente).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'UF Créteil.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, ***les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.***

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Le stade de « Georges Gosnat » est indisponible, ***pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se dérouler sur ces terrains.***

Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. ***La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.***

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :
Du 21 décembre au 5 janvier inclus / Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier de la mairie de LA QUEUE EN BRIE du 4/11/19 et du club de la CAUDACIENNE ES

Le Stade de R. Barran est indisponible du 4 novembre au 15 décembre 2019.
Le club pourra demander une inversion des matchs après accord de leurs adversaires (via footclub) ou trouver un terrain de repli. En informer la Commission.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.
(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes GUILIANI Patricia, RANSOU Virginie et,

MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NAZICAL Marie-Ange,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice, LEBERRE Jean-Claude, KUNTZMAN Michel.

AVIS AUX CLUBS

« FOOTBALL D'ANIMATION »

Le Comité de Direction réuni, en date du 13 Novembre 2019, a décidé d'appliquer des amendes pour non-utilisation de la F.M.I à compter du 1^{er} JANVIER 2020, dans les catégories suivantes :

*CRITERIUMS : «U10 - U11 et U12 - U13 »,

*CHAMPIONNAT : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

*CHAMPIONNAT : AVENIR « U10 - U11 ».

Barème de l'amende F.M.I « FOOTBALL D'ANIMATION » à compter de JANVIER 2020

1^{ère} : non-utilisation : un RAPPEL,

2^{ème} : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.)

Une réunion « FOOTBALL D'ANIMATION « OBLIGATOIRE » se déroulera

le VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 18 H 30

au siège du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019 / 2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U6 - U7

Plateau : SANTENY SP.L.

Courrier du club de SANTENY SP.L. du 25/11/2019 :

Un concours de circonstances fait que la Commission n'a pas eu vos demandes. Pour être sûr d'être entendu, il vaut mieux *adresser votre demande au secrétariat* :

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Comme indiqué sur le journal, toutes les semaines. Nous prenons en compte votre demande et, la transmettons à la technique. Vous serez répartis différemment.

UJA MACCABI PARIS METROPOLE

Courrier du 21/11/2019 :

La Commission maintient les deux amendes, les comptes rendus doivent être transmis une semaine après l'événement.

U8 - U9

Plateau : ASPTT VILLECRESNES

Courrier du club de SUCY F.C. du 25/11/2019 :

La Commission, après relecture du compte rendu de plateau U8/U9 du 12/10/2019 à VILLECRESNES, maintient son amende :

Vous n'êtes pas marqués présent avec l'effectif, il n'y a pas, non plus, les feuilles d'engagements avec vos joueurs

Plateau : CHAMPIGNY F.C. 94

Courrier du club de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 22/11/2019 :

La Commission lève l'amende de l'APAC et amende le club de CHAMPIGNY FC pour les feuilles de rencontres non-transmises.

BRY F.C.

Courrier du 23/11/2019 :

Courrier tardif.

U. FOOTBALL CRETEIL

Courrier du 19/11/2019 :

Courrier tardif.

U10 - U11

CENTRE FORMATION F. PARIS / BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G 6 ABC du 23/11/2019

Courrier du club du CENTRE FORMATION F. PARIS du 25/11/2019 :

Rencontres reportées à une *date ultérieure en accord avec vos adversaires à nous communiquer.*

NOISEAU STE S. / A. S. ULTRA MARINE VITRY U11 G 8 AB du 23/11/2019

Courrier du club d'A. S. ULTRA MARINE VITRY du 22/11/2019 :

La Commission prend note du **FORFAIT AVISE** du Club d'A.S. ULTRA MARINE VITRY.

U10 - U11 : CHALLENGE REGIONAL ET José LEVY

La Commission demande au Centre du VAL-DE-FONTENAY AS (Poules 26) et, au Centre d'ORMESSON US (Poules 15), de bien vouloir leurs adresser les feuilles d'engagements ainsi que les résultats du Tour du 16/11/2019.

<u>SAISON : 2019/2020</u> <u>N°06 - JOURNAL DES AMENDES « FOOT ANIMATION »</u> (PV DU 25/11/2019)				
<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Annulation amende de la Réunion du lundi 18/11/2019	Plateau U8/U9 du Plateau du 12/10/2019	-40,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues	LUSITANOS ST MAUR U.S. / VILLEJUIF U.S. CL Poule A (U13) du 12/10/2019	40,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues	FONTENAY SS/BOIS U.S. / JOINVILLE R.C. CL Poule A (U13) du 12/10/2019	40,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Feuilles de rencontre non-reçues	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / CHARENTON C.A.P. CL Poule C (U13) du 12/10/2019	40,00 €
860294	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	Feuilles de rencontre non-reçues	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C/CENTRE FORMATION F. PARIS CL Poule C (U13) du 12/10/2019	40,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DE L'AMENDE LEVEE</u>	<u>JOURNAL N°06</u>	<u>-40.00 €</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DES AMENDES MISES</u>	<u>JOURNAL N°06</u>	<u>160.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 26 Novembre 2019

Président : M. Combal

Présents : Mme Ropartz. MM. Champion, Boussard, Lefeuvre, Rochette,

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM	<i>2^{ème} Tour</i>	30/11/2019	Tirage effectué
	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 Amitié	<i>Cadrage</i>	11/01/2020 (nouveau)	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 District	<i>Cadrage</i>	18/01/2020 (nouveau)	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	08/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	06/06/2020	
U 16 VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 Amitié	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 District	<i>Cadrage</i>	26/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	09/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
U 18 VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage le 10/12/2019
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
Seniors VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	

Séniors Amitié	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	½ finale	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
C.D.M	1/8^{ème}	16/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Anciens	2^{ème} Tour	15/12/2019 (modifié)	Tirage effectué
	Cadrage	12/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8^{ème}	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	¼ finale	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	½ finale	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
Entreprise	Cadrage	11/01/2020	Tirage le 17/12/2019
	1/8^{ème}	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	¼ finale	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	½ finale	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
	Finale	06/06/2020	

2^{ème} appel de feuille de match : U14 Amitié : 221110176 E. Chevilly-Larue (3)/ FC Maisons-Alfort (3) du 09/11/19

Seniors Val de Marne

22093173-Valenton CS / Boissy FC 2^{ème} tour du 27/10/19

Courrier de Valenton CS. **La Commission vous précise qu'elle seule est habilitée à prendre les décisions et non l'arbitre. De plus, elle vous demande de vous reporter au PV du 05/11/19.**

22093175-Cachan CO / Arcueil COSM 2^{ème} tour du 27/10/19

Reprise du dossier. **Accord via footclubs. Accord de la Commission. Match le 27/11/19 à 20h00 au stade Dumotel à Cachan**

U14 District

22009197-ASOMBA / Villecresnes ASPTT 1^{er} tour du 02/11/19

Sans réponse aux 2 appels de feuille de match, la commission décide match perdu à l'équipe d'ASOMBA. L'équipe de l'ASPTT Villecresnes est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U16 Val de Marne

22131150-Cachan CO / Charenton CAP 2^{ème} tour du 10/11/19

Reprise du dossier et courrier de Charenton CAP. **Sans accord des deux clubs, la Commission maintient sa décision.**

U16 District

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 26/01/19 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé. Voir liste des matchs sur la liste du District.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

Exempts : Camillienne SP, Vitry ES, Arcueil COM, Thiais FC, Alfortville US, Choisy le Roi AS, Lusitanos US, Champigny FC, Entente Jeune Stade.

U16 Amitié

22016653-Orly AVS (2) / Alfortville US (2) 1^{er} tour du 13/10/19

Reprise du dossier. *Suite aux informations transmises par la FFF, la Commission annule le match perdu par forfait à Alfortville et reprogramme cette rencontre le 15/12/19 à 13h00 au stade Beltoise à Orly.*

U15 Féminines

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour de cadrage qui aura lieu le 21/12/19 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Voir liste sur le site du District.

Exempts : Paris FC (1), FC Gobelins, FC Maisons-Alfort, VGA ST Maur (1), Paris FC (3)

22200203-Alfortville US / PUC 1^{er} tour du 23/11/19

Lecture de la feuille de match. *La Commission enregistre le forfait du PUC.*

L'équipe d'Alfortville US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

22200204-Hay les Roses CA / Kremlin-Bicêtre CSA 1^{er} tour du 23/11/19

Lecture de la feuille de match. *La Commission enregistre le forfait du Kremlin-Bicêtre CS.*

L'équipe de l'Hay les Roses CA est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Courrier de Paris FC

La Commission vous précise que vos équipes 3 et 4 sont incorporées pour le tour de cadrage du 20/12/19.

U18 Féminines

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 21/12/19 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé (date butoir).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

Voir liste des matchs sur le site du District.

Exempts : VGA St Maur (2), PUC (1), Joinville RC (1), Paris FC (2), Limeil-Brévannes AJ (1), Sucy FC (1), Kremlin-Bicêtre CSA (1), Orly AS (1), Paris FC (3), Gobelins FC (1), Vincennes CO (1), Prodigeduc AFC (1), Charenton CAP (1).

Seniors Féminines

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 21/12/19 à 17h30 sur le terrain du 1^{er} nommé (date butoir).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

Voir liste des matchs sur le site du District.

Exempts : VGA St Maur (2), PUC (1), Cachan CO (1), Joinville RC (1), Paris FC (2), Créteil Lusitanos US (1), Villeneuve-Ablon US (1), Champigny FC (1), Maisons-Alfort FC (1), Paris FC (3), Gobelins FC (1)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25/11/2019

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON – FAUTRA - MM. ALVES - FOPPIANI – GUERCHOUN - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U14 - D1

RUNGIS US / ALFORTVILLE US

Du 16/11/2019

Réserve du club de **RUNGIS US** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs indiqués sur la réserve du club d'**ALFORTVILLE US** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors délais.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme,
Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors délais », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club d'**ALFORTVILLE US** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2019/2020 à savoir:

-DE SOUSA MAJOR	Alexandre	Licence avec cachet Mutation Hors-Période jusqu'au 17/09/2020
-LUBI	Isaac	Licence avec cachet Mutation Hors-Période jusqu'au 04/11/2020
-MORICE	Tulio	Licence avec cachet Mutation Hors-Période jusqu'au 16/09/2020

Considérant que le club d'**ALFORTVILLE US** a fait figurer **plus de 2 joueurs « mutation hors période »** et est donc en infraction avec l'article 160 du RG de la FFF, **la commission dit la réserve fondée et donne MATCH PERDU par pénalité (-1 point, 0 but) au club d'ALFORTVILLE US pour en attribuer le gain au club de RUNGIS US (3 points, 1 but).**

Débit ALFORTVILLE US : 50 euros

Crédit RUNGIS US : 43,50 euros

SENIORS

SENIORS – D1

BONNEUIL CSM / CHOISY LE ROI AS 2

DU 03/11/2019

Demande d'évocation du club de **BONNEUIL CSM** par courriel du 21/11/2019 sur la participation et la qualification du joueur **FRISONE Flavio** du club de **CHOISY LE ROI AS 2** susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 04/06/2019 de UN match ferme de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de championnat disputée le 26/05/2019 contre ES VITRY avec l'équipe évoluant en SENIORS D1 avec le club de CHOISY LE ROI AS 2,

Considérant que la dite sanction est applicable à compter du 10/06/2019,

Considérant que le joueur concerné a purgé sa sanction suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 18/11/2019 ayant donné match perdu par pénalité pour participation du joueur **FRISONE Flavio** à la rencontre du 20/10/2019 en championnat SENIORS – D1, CHOISY LE ROI AS 2 contre SUCY FC 2.

Considérant que l'article 226.4 du RG de la FFF stipule que le fait d'avoir donné match perdu par pénalité ceci libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur ayant été par ailleurs sanctionné d'un match de suspension à compter du 25/11/2019 pour avoir participé à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Par ces motifs, **la commission confirme que le dit joueur n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique, et dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

SENIORS – D2 / A

ORMESSON US / LIMEIL BREVANNES A.J

Du 20/10/2019

Evocation par courriel du 18/11/2019 du club d'**ORMESSON US** sur la qualification et la participation du joueur **CAMARA Mohamed** du club de **LIMEIL BREVANNES A.J.**

La commission prend connaissance de la demande d'évocation.

Jugeant en premier ressort,

La commission dit la demande d'évocation irrecevable car insuffisamment motivée, parce que n'est pas mentionné le grief **PRECIS** opposé à l'adversaire (article 7.9 du RSG du District du VDM).

Par ce motif, **la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.**

SENIORS – D2 – A

LIMEIL BREVANNES AJ / VITRY ES 2

22/09/2019

Evocation par courriel du 22/11/2019 du club de **VITRY ES 2** sur la qualification et la participation du joueur **CAMARA Mohamed** du club de **LIMEIL BREVANNES AJ** susceptible d'avoir été licencié pour la saison 2018/2019 à la Fédération Guinéenne de Football celui-ci étant titulaire d'une licence non muté alors qu'il aurait dû faire l'objet d'une demande de certificat international de transfert.

La commission prend connaissance de la demande d'évocation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club réclamant n'a pas respecté les dispositions prévues à l'article 147 de la FFF qui précise que l'homologation d'un match est confirmée le trentième jour suivant la rencontre.

La demande d'évocation n'ayant pas été confirmée dans les 30 jours suivant le match.

Considérant que le non-respect des formalités relatives au dépôt de la demande d'évocation entraîne son irrecevabilité,

Par ces motifs, **la commission dit la réserve irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

SENIORS – D1
CHOISY LE ROI AS 2 / VITRY ES
Du 10/11/2019

Demande d'évocation du club de **VITRY ES** par lettre du 21/11/2019 sur la participation et la qualification du joueur **FRISONE Flavio** du club de **CHOISY LE ROI AS 2** susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 04/06/2019 de UN match ferme de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de championnat disputée le 26/05/2019 contre ES VITRY avec l'équipe évoluant en SENIORS D1 avec le club de CHOISY LE ROI AS 2.

Considérant que la dite sanction est applicable à compter du 10/06/2019.

Considérant que le joueur concerné a purgé sa sanction suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 18/11/2019 ayant donné match perdu par pénalité pour participation du joueur **FRISONE Flavio** à la rencontre du 20/10/2019 en championnat SENIORS – D1, CHOISY LE ROI AS 2 contre SUCY FC 2.

Considérant que l'article 226.4 du RG de la FFF stipule que le fait d'avoir donné match perdu par pénalité ceci libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur ayant été par ailleurs sanctionné d'un match de suspension à compter du 25/11/2019 pour avoir participé à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Par ces motifs, la commission confirme que le dit joueur n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique, et dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS

ANCIENS - D1
BRY FC 12 / CAMILLIENNE SP
Du 03/11/2019

Demande d'évocation du club de **BRY FC 12** par lettre du 21/11/2019 sur la participation et la qualification du joueur **MAURICIO Michel** du club de **CAMILLIENNE SP** susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.
Jugeant en premier ressort.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 28/05/2019 de UN match ferme de suspension suite à récidive d'avertissement lors de la rencontre de championnat disputée le 19/05/2019 contre THIAIS FC avec l'équipe évoluant en ANCIENS D2.

Considérant que la dite sanction est applicable à compter du 03/06/2019.

Considérant que le joueur concerné a purgé sa sanction suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 18/11/2019 ayant donné match perdu par pénalité pour participation du joueur **MAURICIO Michel** à la rencontre du 13/10/2019 en championnat ANCIENS – D1, LE PERREUX ASF 12 contre CAMILLIENNE SP 11.

Considérant que l'article 226.4 du RG de la FFF stipule que le fait d'avoir donné match perdu par pénalité ceci libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur ayant été par ailleurs sanctionné d'un match de suspension à compter du 25/11/2019 pour avoir participé à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Par ces motifs, la commission confirme que le dit joueur n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique, et dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 26 Novembre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, ETIENNE Roland, CHAMPION Hubert

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

A ce jour, uniquement 2 attestations municipales de mise à disposition des installations

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

22107651 – CAL 94 FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D1 du 30/11/2019

Courriel de B2M FUTSAL 3 du 24/11/19, nous informant de 2 rencontres le même jour.

La commission reporte la rencontre au 21/12/19. Prévenir l'équipe adverse.

22107637 – VITRY CA 2 / VIKING CLUB PARIS Futsal D1 du 21/11/19

Lecture du rapport de l'arbitre, match non joué manque de protèges tibia et horaire du coup d'envoi non respecté.

La commission décide match perdu par forfait retard au club de VIKING CLUB PARIS 1.

22107641 - CHAMPIGNY FUTSAL / VIKING CP Futsal D1 du 23/11/19

Courrier du club de Champigny Futsal + Attestation de la Ville de Champigny/marne (Gymnase indisponible-compétition tennis de table).

La commission reporte la rencontre au 15/02/2020. Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

22059007 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 22/11/19

Courriel de Chevilly Larue et attestation municipale (indisponibilité du gymnase) du 20/11/19.

La commission reporte la rencontre au 20/12/19.

22059005 – VITRY ASC 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 Futsal D2 du 22/11/2019

Courriel du 21/11/19 à 20h04 de Vitry ASC, demandant le report de la rencontre pour mariage d'un des joueurs.

La commission :

-Rejette la demande car la raison invoquée n'est pas une cause de report de match et conformément au règlement, le report d'une rencontre nécessite l'accord du club adverse et doit être demandée au plus tard à la date de la réunion de la commission adéquate précédant la rencontre.

-Reste dans l'attente de la feuille de match pour sa prochaine réunion.

-Rappel Matches Remis -

Match au 30/11/2019

22107622 - B2M FUTSAL 3 / VIKING CLUB PARIS 1 D1 du 26/10/2019

22058992 – BOISSY UJ / BOISSY UJ 2 D2 du 25/10/19

22107648 - VITRY CA 2 / CITOYEN DU MONDE 1 du 06/12/2019

Match au 09/12/2019

22107619 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 D1 du 25/10/2019

Match au 19/12/2019

22107648 - VITRY CA 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 12/12/2019

Match au 20/12/2019

22058991 – NOGENT US 94 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 D2 du 25/10/2019

22058986 – BOISSY UJ 2 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2 du 19/10/2019

Match au 21/12/2019

22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1. du 23/11/2019

22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D. du 19/10/2019

Match au 16/01/2020

22107636 – VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / RUNGIS FUTSAL 2 D1 du 14/11/19

Match au 13/02/2020

22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 07/11/19

Match au 20/02/2020

22107698 - VITRY CA 2 / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 19/03/2020



Procès-verbal N°5 Réunion du 21 Novembre 2019

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Robert CHONCHON, Louis LEFEUVRE, Jean-Pierre MAGGI (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

CRETEIL PALAIS FUTSAL / VSG FUTSAL Match de championnat – FUTSAL D1 (94) NEW du 9/12/2019 à 21h15

Reprise du dossier.

Réception de :

M. DIAS José - Le président de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

M. AISSAOUI Adel - Le responsable du pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

M. KAMEL Mokaddem Président du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL**

Absence excusée : du club **VSG FUTSAL**

Audition des personnes présentes.

M DIAS José qui indique à la CDPME, que le pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne lui fait part d'éventuels risques pouvant intervenir lors des rencontres se déroulant sur les installations du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL et plus particulièrement face au club de VSG FUTSAL.

M AISSAOUI Adel indique à la CDPME la source de ses informations, (Réseaux sociaux) et explique les difficultés pour les arbitres d'officier sur les installations du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL, dû à la proximité des spectateurs aux abords de l'aire de jeu.

M KAMEL Mokaddem Président du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL,

- Confirme la proximité des spectateurs de l'aire de jeu et indique qu'il n'existe aucun conflit avec le club de VSG FUTSAL, informations qui avaient été formulées également par M BARAKY Soumahoro, Président du club de VSG FUTSAL lors de la précédente réunion
- Indique que les arbitres lui ont formulés la même demande pour les rencontres concernant l'équipe première
- Indique que suite à cette demande il mettait en place une organisation afin de mieux cadrer les rencontres.

Après l'audition des différentes personnes,

La CDPME :

-Informe les personnes présentes en quoi consiste la mise en place d'un match « Sensible », formule ses préconisations et indique qu'à ce jour aucun rapport d'un officiel n'a été adressé aux commissions compétentes concernant les évènements évoqués.

-Invite M. KAMEL Mokaddem à mettre en place le même dispositif existant lors des rencontres de l'équipe première.

-Attire l'attention de M. KAMEL Mokaddem sur les risques pouvant survenir dans le cas de spectateurs qui seraient en surnombre par rapport à la capacité des installations sportives.

M.KAMEL Mokaddem, s'engage à mettre en place ce dispositif, d'être plus vigilant sur le nombre de spectateurs et d'encadrer notamment les arbitres.

La CDPME, encourage M. KAMEL Mokadem à poursuivre le travail qu'il réalise au sein de son club et compte sur lui, pour une saison exemplaire.

MATCH « CLASSE SENSIBLE » à venir

CACHAN CO / PUC - Match de championnat – CDM D1 (94) du 22/03/2020 à 9h30

La CDPME invitera prochainement les clubs, délégué et arbitres officiels pour l'organisation de cette rencontre.

RAPPEL

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler **avant la rencontre**, conformément au R. S. G. 94 article 17.

Dans le cas de refus de régler un officiel désigné le club s'expose à une amande de 50,00 € (voir annexe financière saison 2019/2020)

Les questions sont épuisées la séance est levée.
Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 27 Novembre 2019

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.A

ASOMBA (PV du 27/11/19)

U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} Appel de Feuille de Match manquante :

U16 D2 : CHOISY AS (2) / VITRY ES du 17/11/2019 – n° match : 21549951

U14 D5 : VILLENEUVE ST GEORGES FC / CHEVILLY LARUE EL. du 17/11/2019 – n° match : 22014986

Non envoi de la Feuille de Match après 2 appels de feuille de match manquante (article 40.1 des RSG du 94) :

U16 D1 : CHAMPIGNY FC / LUSITANOS US du 03/11/2019 – n° match : 21493211

MATCH(S) REMIS A JOUER LE MERCREDI 04 DECEMBRE 2019 à 20h00

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer à une autre date avant le 15/12/19

U20 E1

22038148 – ULTRA MARINE AS / ST MAUR VGA du 27/10/2019

22038159 – CHEVILLY LARUE EL. / VITRY ES du 03/11/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 08 DECEMBRE 2019

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D1

21493009 – CACHAN CO / VITRY CA (2) du 17/11/2019

CDM D1

21548387 – MACCABI CRETEIL (6) / KOPP 97 du 17/11/2019

ANCIENS D1

21548570 – BRY FC (12) / FONTENAY US du 17/11/2019

21548572 – VETERANS BONNEUIL / CACHAN CO du 17/11/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 DECEMBRE 2019

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D4.A

21838904 – CHEVILLY LARUE EL. (3) / NOGENT FC (3) du 03/11/2019

U18 D2

21550681 – VILLIERS ES (2) / CACHAN CO (2) du 03/11/2019

21550597 – VINCENNES CO (2) / VILLENEUVE ABLON US du 17/11/2019

U16 D2.A

21549845 – GOBELINS FC (4) / CHARENTON CAP du 06/10/2019

U16 D3.B

21550118 – LUSITANOS US (2) / VILLIERS ES du 20/10/2019

U16 D4.C

21838102 – VALENTON FA / CHANTIERS UA (2) du 27/2019

21838124 – CRETEIL-LUSITANOS US (5) / CHENNEVIERES SFC du 17/11/2019

ANCIENS D2.A

21548744 – VITRY CA / MINHOTOS DE BRAGA du 03/11/2019

21548749 – MACCABI CRETEIL / ASPPT VILLECRESNES du 17/11/2019

ANCIENS D2.B

21606378 – VILLIERS ES / MAISONS-ALFORT FC du 03/11/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 12 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U18 D1

21493130 – ALFORTVILLE US / RUNGIS US du 24/11/2019

U18 D2.B

21550685 – CACHAN CO / VILLEJUIF US (2) du 17/11/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 18 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D3.A

21592270 – FRESNES AAS (2) / PARIS FC (3) du 23/11/2019

U14 D4.A

21592544 – VINCENNES CO (4) / ALFORTVILLE US (2) du 23/11/2019

U14 D5.B

22014979 - CACHAN CO (2) / CHANTIERS UA (2) du 19/10/2019

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.

Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 22/11/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
VITRY CA (3)	22/09/2019		
SENIORS D3			
BANN ZANMI	22/09/2019		
ASPTT VILLECRESNES	06/10/2019		
SENIORS D4			
MIMOSA MADA SPORT	06/10/2019		
PHARE ZARZISSIEN	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2019		
VAL DE FONTENAY AS	22/09/2019		
VALENTON CS	22/09/2019		
U20 E1			
CHEVILLY LARUE EL.	13/10/2019		
CDM D1			
SUPREMES BELIERS	22/09/2019		
ANCIENS D1			
IVRY US	22/09/2019		
ANCIENS D3			
IVRY US (12)	22/09/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	22/09/2019	06/10/2019	03/11/2019
ST MAUR VGA (2)	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	03/11/2019	17/11/2019	
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	22/09/2019	06/10/2019	03/11/2019
U 16 D2			
GOBELINS FC (4)	22/09/2019		
IVRY US (2)	22/09/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	06/10/2019		
VITRY CA (2)	29/09/2019		
U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	29/09/2019	17/11/2019	
CHEVILLY LARUE EL (2)	29/09/2019		
CHANTIERS UA (2)	06/10/2019	17/11/2019	
FONTENAY US (3)	29/09/2019		
ORLY AV S (2)	03/11/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	29/09/2019	03/11/2019	
VILLIERS ES (2)	29/09/2019		
U14 D2			
VAL DE FONTENAY AS	05/10/2019		
U14 D3			
PUC (2)	21/09/2019		
CHENNEVIERES SCC	05/10/2019		
U14 D4			
GOBELINS FC (5)	21/09/2019	28/09/2019	05/10/2019
ECOLE PLESSEENNE	28/09/2019		
FONTENAY US (3)	28/09/2019	05/10/2019	12/10/2019
MAISONS-ALFORT FC (3)	21/09/2019		
MAROLLES FC	28/09/2019		
OL. CLUB IVRY	21/09/2019		
VILLENEUVE ABLON US (2)	05/10/2019		
SENIORS FEMININES D1			
CACHAN CO (2)	28/09/2019		
CRETEIL-LUSITANOS US (2)	05/10/2019		
PARIS FEMININ FC	28/09/2019		
FUTSAL D1			
CAL 94 FUTSAL	03/11/2019		
FUTSAL D2			
NOGENT US (2)	15/11/2019		
VITRY ASC	09/11/2019		

ANNEXES

AMENDES

Club : 549008 AMICALE CLUB 2000								
Dossier :	19054361	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	21785845	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			26/11/2019	26/11/2019		40,00€
							Total :	40,00€

Club : 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL								
Dossier :	19054265	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785981	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			26/11/2019	26/11/2019		8,00€
Total :							8,00€	

Club : 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN								
Dossier :	19054246	du	27/11/2019	Coupe Vdm U15f (94)/ Phase 1	Poule Unique	22200196	23/11/2019	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			26/11/2019	26/11/2019		40,00€
							Total :	40,00€

Club : 546194 DECLIC CHOISY LE ROI								
Dossier :	19026859	du	21/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	21785934	17/11/2019	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effct	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			19/11/2019	19/11/2019		9,50€
Total :							9,50€	

Club : 524134 DOUZIEME CA								
Dossier :	19054253	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785981	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/11/2019	26/11/2019		9,50€
Dossier :	19054256	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785981	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/11/2019	26/11/2019		9,50€
Dossier :	19054259	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785981	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	81	Absence Arbitre Central sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			26/11/2019	26/11/2019		8,00€
Dossier :	19054264	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785981	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			26/11/2019	26/11/2019		8,00€

Total :	35,00€
---------	--------

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.
---------------	---------------	--

Dossier :	19027853	du	22/11/2019	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	22054739	17/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			19/11/2019	19/11/2019		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	514388	NOGENT S/MARNE F.C.
---------------	---------------	----------------------------

Dossier :	19054274	du	27/11/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	21785894	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/11/2019	26/11/2019		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	500568	PARIS F.C.
---------------	---------------	-------------------

Dossier :	19026866	du	21/11/2019	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	22054735	17/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			19/11/2019	19/11/2019		9,50€

Dossier :	19026867	du	21/11/2019	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	22054735	17/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	93	Licence Manquante Joueur			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	93	Amende : Licence Manquante			19/11/2019	19/11/2019		8,00€

Dossier :	19054245	du	27/11/2019	Coupe Vdm U15f (94)/ Phase 1	Poule Unique	22200196	23/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/11/2019	26/11/2019		9,50€

Dossier :	19054248	du	27/11/2019	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	22054876	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/11/2019	26/11/2019		9,50€

Dossier :	19054249	du	27/11/2019	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	22054745	24/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/11/2019	26/11/2019		9,50€

Total :	46,00€
---------	--------

Club :	520523	ST MANDE F.C.
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	19027118	du	21/11/2019	U14 D5 (94)/ Phase Unique	Poule A	22014865	26/10/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			19/11/2019	19/11/2019		40,00€

Total :	40,00€
---------	--------

Club :	553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.						
Dossier :	19027849	du	22/11/2019	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	21551371	17/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			19/11/2019	19/11/2019		9,50€
Dossier :	19054352	du	27/11/2019	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	21837938	03/11/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			26/11/2019	26/11/2019		100,00€

Total :	109,50€
---------	---------

Total Général :	347,00€
-----------------	---------

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique				Poule Unique								10			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 2			16	8	5	1	2	0	0	0	0	22	13	9
2	Lusitanos Us 2			16	8	5	1	2	0	0	0	0	14	8	6
3	Cachan Asc Co 1			15	7	5	0	2	0	0	0	0	17	9	8
3	St Maur Vga 1			15	8	4	3	1	0	0	0	0	17	7	10
5	Vitry Ca 2			13	7	4	1	2	0	0	0	0	13	10	3
6	Bonneuil Csm 1			12	8	3	3	2	0	0	0	0	10	12	-2
7	Vitry E.S. 1			11	8	3	2	3	0	0	0	0	12	14	-2
8	Gobelins F.C. 3			11	8	3	2	3	0	0	0	0	11	10	1
9	Champigny Fc 2			7	8	1	4	3	0	0	0	0	12	14	-2
10	Le Perreux Fr 1			6	8	2	0	6	0	0	0	0	6	13	-7
11	P.U.C. 1			4	8	1	2	5	0	1	1	0	8	18	-10
12	Choisy Le Roi As 2			1	8	0	3	5	0	2	2	0	6	20	-14

Seniors D2 (94) / Phase Unique				Poule A									11		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Limeil Brevannes A.J 1			20	8	6	2	0	0	0	0	0	23	7	16
2	Villiers Es 1			17	8	5	2	1	0	0	0	0	24	15	9
3	Charenton Cap 2			16	8	5	1	2	0	0	0	0	25	9	16
4	Villeneuve Ablon U.S 1			16	8	4	4	0	0	0	0	0	17	6	11
5	Nogent Fc 1			13	8	3	4	1	0	0	0	0	18	14	4
6	Maisons Alfort Fc 2			10	8	2	4	2	0	0	0	0	19	12	7
7	Ormesson U.S. 1			10	8	3	1	4	0	0	0	0	14	17	-3
8	P.U.C. 2			10	8	3	1	4	0	0	0	0	15	18	-3
9	Ivry Foot Us 3			9	8	2	3	3	0	0	0	0	15	13	2
10	Vitry E.S. 2			5	8	1	2	5	0	0	0	0	7	20	-13
11	Arcueil Com 1			5	8	1	2	5	0	0	0	0	15	22	-7
12	Maccabi Paris Uja 3			0	8	0	0	8	0	0	0	0	5	44	-39

Seniors D2 (94) / Phase Unique				Poule B								12			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Rungis U.S. 2			19	8	6	1	1	0	0	0	0	17	7	10
2	Fontenay Us 2			16	8	5	1	2	0	0	0	0	22	9	13
3	Alfortville Us 2			15	8	4	3	1	0	0	0	0	18	13	5
4	Thiais F.C. 1			15	8	5	0	3	0	0	0	0	21	9	12
5	Villejuif U.S. 2			14	8	4	2	2	0	0	0	0	20	17	3
6	Camillienne Sp 1			13	8	4	1	3	0	0	0	0	17	17	0
7	St Maur Vga 2			12	8	4	0	4	0	0	0	0	13	14	-1
8	Vitry Ca 3			10	8	3	1	4	0	0	0	0	15	16	-1
9	A.S. Ultra Marine Vi 1			9	8	3	0	5	0	0	0	0	15	18	-3
10	Le Perreux Fr 2			7	8	2	1	5	0	0	0	0	14	21	-7
11	St Mandé Fc 1			7	8	2	1	5	0	0	0	0	13	19	-6
12	Bry F.C. 1			1	8	0	1	7	0	0	0	0	5	30	-25

Seniors D3 (94) / Phase Unique				Poule A								13			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fresnes A.A.S. 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	0	0	41	3	38
2	Boissy F.C. 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	0	0	21	9	12
3	Orly Ac 1	17	7	5	2	0	0	0	0	0	0	0	18	6	12
4	Charenton Cap 3	15	7	5	0	2	0	0	0	0	0	0	22	15	7
5	Creteil Uf 1	10	7	2	4	1	0	0	0	0	0	0	16	14	2
6	Thiais F.C. 2	7	8	2	1	5	0	0	0	0	0	0	12	18	-6
7	Port. Aca Champigny 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	0	0	8	16	-8
8	Camillienne Sp 2	6	8	2	0	6	0	0	0	0	0	0	20	30	-10
9	Asptt Villecresnes 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	0	0	12	14	-2
10	Choisy Le Roi As 3	5	7	2	1	2	2	0	0	0	0	0	11	25	-14
11	Bry F.C. 2	1	7	0	1	6	0	0	0	0	0	0	5	36	-31
12	Esperanto Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique				Poule B								14			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bonneuil Csm 2			19	8	6	1	1	0	0	0	0	25	14	11
2	Chevilly Larue Elan 1			18	8	6	0	2	0	0	0	0	25	12	13
3	Villeneuve Ablon U.S 2			18	8	6	0	2	0	0	0	0	26	15	11
4	Nogent Fc 2			16	8	5	1	2	0	0	0	0	18	10	8
5	Gentilly Ac 1			12	8	4	0	4	0	0	0	0	21	13	8
6	Cachan Asc Co 2			11	8	3	2	3	0	0	0	0	18	12	6
7	Vitry E.S. 3			11	8	3	2	3	0	0	0	0	13	14	-1
8	Luts Fl 1			10	8	3	1	4	0	0	0	0	12	17	-5
9	Ormesson U.S. 2			7	7	2	1	4	0	0	0	0	11	18	-7
10	Villiers Es 2			6	8	2	0	6	0	0	0	0	20	28	-8
11	Bann'Zanmi 1			5	8	1	2	5	0	0	0	0	10	22	-12
12	Viking Club Paris 1			2	7	1	0	5	1	0	0	0	12	36	-24

Seniors D4 (94) / Phase Unique				Poule A								15			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Kremlin Bicetre Csa 1			10	4	3	1	0	0	0	0	0	17	5	12
2	Marolles Fc 1			9	4	3	0	1	0	0	0	0	14	10	4
3	Phare S. Zarzissien 1			7	6	1	4	1	0	0	0	0	13	15	-2
4	Limeil Brevannes A.J 2			7	4	2	1	1	0	0	0	0	10	5	5
5	Vill St Georges Fc 1			6	4	2	0	2	0	0	0	0	12	11	1
6	Mimosa Mada-Sport 1			4	6	1	1	4	0	0	0	0	11	22	-11
7	Chevilly Larue Elan 3			4	4	1	1	2	0	0	0	0	9	15	-6
8	Nogent Fc 3			3	4	1	0	3	0	0	0	0	10	13	-3
9	As Renaissance 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique				Poule B								16			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Valenton Cs 1			15	6	5	0	1	0	0	0	0	29	11	18
2	A.S. Ultra Marine Vi 2			10	4	3	1	0	0	0	0	0	14	2	12
3	Jeunes Stade Ent.S. 1			9	4	3	0	1	0	0	0	0	19	5	14
4	Chevilly Larue Elan 2			7	5	2	1	2	0	0	0	0	14	12	2
5	Thiais F.C. 3			7	5	2	1	2	0	0	0	0	7	9	-2
6	Val De Fontenay As 1			4	4	1	1	2	0	0	0	0	10	8	2
7	Marolles Fc 2			2	6	1	0	4	1	0	0	0	9	45	-36
8	Perou Asaf 1			0	4	0	0	4	0	0	0	0	6	16	-10
9	Noiseau Ste S. 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique				Poule C								1308			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	O. Paris Espoir 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	20	10	10
2	Hay Les Roses Ca 1			11	5	3	2	0	0	0	0	0	18	8	10
3	Fresnes A.A.S. 2			10	5	3	1	1	0	0	0	0	26	7	19
4	Gentilly Ac 2			9	6	3	0	3	0	0	0	0	12	21	-9
5	Noyers Fc 1			8	6	2	2	2	0	0	0	0	12	13	-1
6	Asomba 1			8	5	2	2	1	0	0	0	0	11	10	1
7	St Mande Fc 2			3	4	1	0	3	0	0	0	0	7	10	-3
8	Arcueil Com 2			3	4	1	0	3	0	0	0	0	5	10	-5
9	Boissy U.J. 1			-1	5	0	1	2	2	0	0	0	4	26	-22

U20 Espoir 1 (94) / Phase 1		Poule 0										1394	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Lusitanos 20	22	8	7	1	0	0	0	0	0	25	4	21
2	Rungis U.S. 20	18	8	5	3	0	0	0	0	0	21	9	12
3	Villeneuve Ablon U.S 20	16	8	5	1	2	0	0	0	0	21	17	4
4	Perreux As Fran 20	15	8	5	0	3	0	0	0	0	17	9	8
5	St Mandé Fc 20	15	8	5	0	3	0	0	0	0	22	13	9
6	Sucy F.C. 20	13	8	4	2	2	0	1	1	0	22	7	15
7	Alfortville Us 20	13	8	3	4	1	0	0	0	0	19	11	8
8	Fontenay Ss/Bois Us 20	11	7	3	2	2	0	0	0	0	12	10	2
9	St Maur F. Masc. Vga 20	9	7	3	0	4	0	0	0	0	14	13	1
10	Maisons Alfort Fc 20	7	8	2	1	5	0	0	0	0	25	10	15
11	Caudacienne Es 20	5	8	1	2	5	0	0	0	0	11	29	-18
12	A.S. Ultra Marine Vi 20	2	7	0	2	5	0	0	0	0	3	28	-25
13	Vitry E.S. 20	1	7	0	1	6	0	0	0	0	7	20	-13
14	Chevilly Larue Elan 20	1	6	0	1	5	0	0	0	0	4	43	-39

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										9	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 5	15	7	5	0	2	0	0	0	0	20	11	9
2	P.U.C. 5	14	6	4	2	0	0	0	0	0	16	11	5
3	Villeneuve Antill 5	13	7	4	1	2	0	0	0	0	20	13	7
4	Supremes Beliers 5	12	7	3	3	1	0	0	0	0	16	13	3
5	Kopp 97 5	11	6	3	2	1	0	0	0	0	10	9	1
6	Arrighi As 5	8	6	2	2	2	0	0	0	0	19	12	7
7	Brancois De Creteil A 5	7	7	2	1	4	0	0	0	0	13	13	0
8	Villejuif U.S. 5	6	6	2	0	4	0	0	0	0	14	16	-2
9	Port Aca Champigny 5	4	6	1	1	4	0	0	0	0	7	11	-4
10	Maccabi Creteil Fc 6	0	6	0	0	6	0	0	0	0	9	35	-26
11	Sucy F.C. 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Partenaires A.C. 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cdm D2 (94) / Phase Unique		Poule U										1317	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villiers Franco Port 5	10	4	3	1	0	0	0	0	0	15	7	8
2	Villiers Es 5	7	4	2	1	1	0	0	0	0	13	11	2
3	Noiseau Ste S. 5	6	4	2	0	2	0	0	0	0	14	12	2
4	Vincennois Sp 5	5	4	1	2	1	0	0	0	0	8	8	0
5	Menuiblan As 5	3	4	1	0	3	0	0	0	0	6	12	-6
6	Nueve Uno 5	2	4	0	2	2	0	0	0	0	14	20	-6

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										567	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gobelins F.C. 12	20	8	7	0	1	0	1	1	0	24	9	15
2	Ivry Foot Us 11	19	8	6	1	1	0	0	0	0	35	10	25
3	Sporting Cp 11	16	8	5	1	2	0	0	0	0	19	9	10
4	Bry F.C. 12	13	7	4	1	2	0	0	0	0	25	15	10
5	Camillienne Sp 11	13	8	4	2	2	0	1	1	0	18	9	9
6	Arrighi As 11	9	7	3	0	4	0	0	0	0	10	19	-9
7	Cachan Asc Co 11	8	7	2	2	3	0	0	0	0	14	13	1
8	Fontenay Us 11	7	7	2	1	4	0	0	0	0	9	17	-8
9	Le Perreux Fr 12	7	7	2	1	4	0	0	0	0	6	17	-11
10	Rungis U.S. 12	6	8	2	1	4	1	0	0	0	7	28	-21
11	Veterans Bonneuil 11	4	7	1	1	5	0	0	0	0	13	26	-13
12	Nogent Fc 11	4	8	1	1	6	0	0	0	0	9	17	-8

Anciens D2 (94) / Phase Unique				Poule A								2			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Ac 11			13	6	4	1	1	0	0	0	0	27	11	16
2	Choisy Le Roi As 11			11	5	3	2	0	0	0	0	0	19	8	11
3	Minhotos De Braga 11			11	5	3	2	0	0	0	0	0	17	7	10
4	Ivry Desportiva Vima 11			10	4	3	1	0	0	0	0	0	20	7	13
5	Kremlin Bicetre Csa 11			8	6	2	2	2	0	0	0	0	17	15	2
6	Villejuif U.S. 12			8	6	2	2	2	0	0	0	0	17	12	5
7	Vitry Ca 11			3	4	1	0	3	0	0	0	0	6	13	-7
8	Maccabi Creteil 11			3	5	1	0	4	0	0	0	0	9	22	-13
9	A.S. Ultra Marine Vi 11			3	6	1	0	5	0	0	0	0	8	31	-23
10	Asptt Villecresnes 11			2	5	0	2	3	0	0	0	0	5	19	-14

Anciens D2 (94) / Phase Unique				Poule B									3		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Supremes Beliers 11			16	6	5	1	0	0	0	0	0	25	3	22
2	Vincennois Co 11			15	6	5	0	1	0	0	0	0	16	6	10
3	Santenys SI 11			10	6	3	1	2	0	0	0	0	17	10	7
4	Port Aca Champigny 11			9	6	3	0	3	0	0	0	0	10	15	-5
5	St Mandé Fc 11			9	6	3	0	3	0	0	0	0	5	8	-3
6	Maisons Alfort Fc 11			9	5	3	0	2	0	0	0	0	20	6	14
7	Villeneuve Ablon U.S 11			5	6	1	2	3	0	0	0	0	13	16	-3
8	Villiers Es 11			5	5	1	2	2	0	0	0	0	3	4	-1
9	Fresnes A.A.S. 12			3	6	1	0	5	0	0	0	0	5	21	-16
10	Sucy F.C. 11			3	6	1	0	5	0	0	0	0	3	28	-25

Anciens D3 (94) / Phase Unique				Poule A								4			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11			16	6	5	1	0	0	0	0	0	25	4	21
2	Joinville R.C. 11			16	6	5	1	0	0	0	0	0	16	2	14
3	Le Perreux Fr 13			12	6	4	0	2	0	0	0	0	29	13	16
4	Noiseau Ste S. 11			11	6	3	2	1	0	0	0	0	18	7	11
5	Paris Lisbonne C 11			9	6	3	0	3	0	0	0	0	9	16	-7
6	Alfortville Us 11			7	6	2	1	3	0	0	0	0	12	14	-2
7	Thiais F.C. 11			6	6	2	0	4	0	0	0	0	8	16	-8
8	Ivry Foot Us 12			4	6	1	1	4	0	0	0	0	13	18	-5
9	Villejuif E. Benfica 11			3	6	1	0	5	0	0	0	0	7	29	-22
10	Cristolienne La 11			2	6	0	2	4	0	0	0	0	2	20	-18

Anciens D3 (94) / Phase Unique				Poule B								5			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ormesson U.S. 11			18	6	6	0	0	0	0	0	0	40	10	30
2	Chevilly Larue Elan 11			13	5	4	1	0	0	0	0	0	11	5	6
3	Asomba 11			10	6	3	1	2	0	0	0	0	23	13	10
4	Maisons Alfort Fc 12			8	6	2	2	2	0	0	0	0	18	17	1
5	Portugais Vitry Ua 11			7	5	2	1	2	0	0	0	0	16	16	0
6	Orly Ac 12			4	5	1	1	3	0	0	0	0	15	19	-4
7	Defense Nle Paris Cs 11			4	5	1	1	3	0	0	0	0	8	14	-6
8	Vitry E.S. 12			3	5	1	1	2	1	0	0	0	8	16	-8
9	Port. Aca Champigny 12			0	5	0	0	5	0	0	0	0	5	34	-29
10	Limeil Brevannes A.J 11			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) New / Phase 1				Poule A								1503			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Fc 11			12	5	4	0	1	0	0	0	0	22	15	7
2	Cachan Asc Co 12			10	4	3	1	0	0	0	0	0	17	7	10
3	Ivry Portugais Trav. 11			8	5	2	2	1	0	0	0	0	11	8	3
4	Creteil Lusitanos Us 11			8	4	2	2	0	0	0	0	0	10	7	3
5	Villeneuve St G. Por 11			4	4	1	1	2	0	0	0	0	8	9	-1
6	Mandres Perigny 12			0	4	0	0	4	0	0	0	0	6	18	-12
7	Apsap Mediballes 11			-1	4	0	0	3	1	0	0	0	5	15	-10
8	Marolles Fc 11			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) New / Phase 1				Poule B								1504			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12			15	5	5	0	0	0	0	0	0	38	7	31
2	Arsenal Ac 11			6	3	2	0	1	0	0	0	0	12	11	1
3	Gentilly Ac 11			6	4	2	0	2	0	0	0	0	9	9	0
4	Villeneuve Antill 11			5	4	1	2	1	0	0	0	0	7	6	1
5	Marolles En Brie Us 11			5	5	1	2	2	0	0	0	0	9	16	-7
6	Tremblay Aj 11			3	4	1	0	3	0	0	0	0	8	17	-9
7	St Mande Fc 12			2	5	0	2	3	0	0	0	0	6	23	-17

Seniors Feminines D1 (94) / Phase 1				Poule U									1301		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Paris Fc 3			19	7	6	1	0	0	0	0	0	58	5	53
2	Villeneuve Ablon U.S 1			18	7	6	0	1	0	0	0	0	33	4	29
3	Gobelins F.C. 1			12	4	4	0	0	0	0	0	0	25	1	24
4	Alfortville Us 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	10	13	-3
5	Champigny F.C. 94 1			10	7	3	1	3	0	0	0	0	21	20	1
6	Maisons Alfort Fc 1			10	6	3	1	2	0	0	0	0	7	10	-3
7	Cachan Asc Co 2			6	5	2	1	1	1	0	0	0	6	8	-2
8	Vitry E.S. 1			5	6	1	2	3	0	0	0	0	6	9	-3
9	Uja Maccabi Paris 1			4	8	1	1	6	0	0	0	0	4	48	-44
10	Creteil U.F. 1			3	6	1	1	3	1	0	0	0	4	15	-11
11	Prodijeduc Afc 1			3	5	1	0	4	0	0	0	0	3	18	-15
12	Camillienne S. 12eme 1			2	7	1	0	5	1	0	0	0	10	36	-26
13	Paris Feminin Fc 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique				Poule Unique								33			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vincennois Co 1			18	6	6	0	0	0	0	0	0	29	5	24
2	Rungis U.S. 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	14	3	11
3	Maisons Alfort Fc 1			8	6	1	5	0	0	0	0	0	6	4	2
4	Limeil Brevannes A.J 1			7	6	1	4	1	0	0	0	0	12	10	2
5	Villiers Es 1			6	6	1	3	2	0	0	0	0	9	13	-4
6	Lusitanos Us 1			5	6	1	2	3	0	0	0	0	7	12	-5
7	Alfortville Us 1			5	5	1	2	2	0	0	0	0	6	19	-13
8	Bonneuil Csm 1			5	6	1	2	3	0	0	0	0	6	14	-8
9	Ivry Foot Us 2			4	6	1	1	4	0	0	0	0	9	14	-5
10	Gobelins F.C. 2			4	6	1	1	4	0	0	0	0	7	11	-4

U18 D2 (94) / Phase Unique				Poule B								1198			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 2			12	5	4	0	1	0	0	0	0	14	9	5
2	Cachan Asc Co 1			12	4	4	0	0	0	0	0	0	13	4	9
3	Ormesson U.S. 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	24	10	14
4	Fresnes A.A.S. 1			11	6	4	0	1	1	0	0	0	23	15	8
5	St Mandé Fc 1			10	6	3	1	2	0	0	0	0	13	13	0
6	Sucy F.C. 1			9	6	3	0	3	0	0	0	0	18	17	1
7	Vitry E.S. 1			5	6	1	2	3	0	0	0	0	16	16	0
8	Gentilly Ac 1			4	6	1	1	4	0	0	0	0	13	16	-3
9	Maccabi Paris Uja 2			2	5	0	2	3	0	0	0	0	7	19	-12
10	Villiers Es 2			-2	4	0	0	3	1	1	1	0	2	24	-22

U18 D2 (94) / Phase Unique				Poule A								1309			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 1			18	6	6	0	0	0	0	0	0	36	2	34
2	Le Perreux Fr 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	31	3	28
3	P.U.C. 2			15	6	5	0	1	0	0	0	0	22	6	16
4	Kremlin Bicetre Csa 1			7	5	2	1	2	0	0	0	0	13	20	-7
5	Villeneuve Ablon U.S 1			6	4	2	0	2	0	0	0	0	7	7	0
6	Vincennois Co 2			5	5	1	2	2	0	0	0	0	15	11	4
7	Rungis U.S. 2			1	5	0	1	4	0	0	0	0	1	14	-13
8	Charenton Cap 1			0	5	0	0	5	0	0	0	0	8	39	-31
9	Thiais F.C. 1			0	5	0	0	5	0	0	0	0	4	35	-31
10	Creteil Lusitanos Us 3			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique				Poule A								23			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 2	12	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	27	1	26
2	Ent Jeunes Stade_Ult 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	0	0	25	7	18
3	Maisons Alfort Fc 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	5	8	-3
4	Arcueil Com 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	0	0	7	7	0
5	Champigny Fc 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	5	12	-7
6	Bry F.C. 1	-1	3	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	35	-34
7	Chevilly Larue Elan 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Le Perreux Fr 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique				Poule B								24			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hay Les Roses Ca 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	43	3	40
2	Ecole Plesseenne De 1			9	4	3	0	1	0	0	0	0	27	5	22
3	Camillienne Sp 1			9	3	3	0	0	0	0	0	0	21	1	20
4	Vitry E.S. 2			3	4	1	0	3	0	0	0	0	4	33	-29
5	Alfortville Us 2			2	3	1	0	1	1	0	0	0	5	9	-4
6	Vill. St Georges Fc 1			2	5	1	0	3	1	0	0	0	3	23	-20
7	Nogent Fc 2			-1	4	0	0	3	1	0	0	0	1	30	-29
8	O. Paris Espoir 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Asptt Villecresnes 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Villeneuve Ablon U.S 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique				Poule C									1316		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Avenir Sportif Orly 1			9	4	3	0	1	0	0	0	0	18	7	11
2	Nogent Fc 1			7	3	2	1	0	0	0	0	0	12	5	7
3	Vitry Ca 2			6	3	2	0	1	0	0	0	0	13	8	5
4	Val De Fontenay As 1			0	3	0	1	1	1	0	0	0	7	15	-8
5	Olymp. Club Ivry 1			-1	2	0	0	1	1	0	0	0	2	10	-8
6	Paris Ctre Formation 1			-1	5	0	2	2	1	2	2	0	6	18	-12
7	Chantiers Paris Ua 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Boissy F.C. 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Caudacienne Es 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Charenton Cap 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Club Olymp. Cachan 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Sucy F.C. 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique				Poule Unique								19			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Choisy Le Roi As 1			15	6	5	0	1	0	0	0	0	37	6	31
2	Joinville R.C. 2			15	6	5	0	1	0	0	0	0	24	13	11
3	Bonneuil Csm 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	26	11	15
4	Fontenay Us 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	29	9	20
5	Lusitanos Us 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	14	12	2
6	Cachan Asc Co 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	23	15	8
7	Vitry Ca 1			6	6	2	0	4	0	0	0	0	9	19	-10
8	Cff Paris 2			5	6	2	0	4	0	1	1	0	13	39	-26
9	Gobelins F.C. 3			0	6	0	0	6	0	0	0	0	7	23	-16
10	Champigny Fc 1			-2	6	0	0	5	1	1	1	0	3	42	-39

U16 D2 (94) / Phase Unique				Poule B								1291			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Alfortville Us 1			16	6	5	1	0	0	0	0	0	21	12	9
2	Le Perreux Fr 1			11	6	3	2	1	0	0	0	0	16	9	7
3	Vitry E.S. 1			11	5	3	2	0	0	0	0	0	32	19	13
4	Vincennois Co 2			11	6	3	2	1	0	0	0	0	17	11	6
5	O. Paris Espoir 1			10	6	3	1	2	0	0	0	0	12	7	5
6	Ent Jeunes Stade_Ult 1			9	6	2	3	1	0	0	0	0	24	21	3
7	Hay Les Roses Ca 1			4	6	1	1	4	0	0	0	0	14	18	-4
8	Ivry Foot Us 2			3	6	0	3	3	0	0	0	0	14	24	-10
9	St Maur Vga 2			2	6	0	2	4	0	0	0	0	18	31	-13
10	Choisy Le Roi As 2			1	5	0	1	4	0	0	0	0	7	23	-16

U16 D2 (94) / Phase Unique				Poule A								1310			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Camillienne Sp 1			16	6	5	1	0	0	0	0	0	30	9	21
2	Rungis U.S. 1			14	6	4	2	0	0	0	0	0	16	9	7
3	Maisons Alfort Fc 2			9	6	2	3	1	0	0	0	0	12	9	3
4	Sucy F.C. 1			9	6	3	0	3	0	0	0	0	10	11	-1
5	Creteil Lusitanos Us 3			8	6	2	2	2	0	0	0	0	23	18	5
6	Villeneuve Ablon U.S 1			7	6	2	1	3	0	0	0	0	13	22	-9
7	Ormesson U.S. 1			7	6	2	1	3	0	0	0	0	11	12	-1
8	P.U.C. 2			5	6	1	2	3	0	0	0	0	19	21	-2
9	Charenton Cap 1			4	5	1	1	3	0	0	0	0	3	13	-10
10	Gobelins F.C. 4			1	5	0	1	4	0	0	0	0	7	20	-13

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										25	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	49	4	45
2	Kremlin Bicetre Csa 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	46	7	39
3	Asptt Villecresnes 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	35	8	27
4	Cachan Asc Co 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	21	13	8
5	Ecole Plesseenne 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	12	24	-12
6	Limeil Brevannes A.J 1	8	6	3	0	2	1	0	0	0	21	29	-8
7	Vitry E.S. 2	6	6	2	0	4	0	0	0	0	19	31	-12
8	Nogent Fc 1	3	6	1	0	5	0	0	0	0	14	27	-13
9	St Maur Vga 3	1	6	1	0	3	2	0	0	0	30	30	0
10	Charenton Cap 2	-1	6	0	0	5	1	0	0	0	1	75	-74

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										26	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gentilly Ac 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	26	4	22
2	Villiers Es 1	13	5	4	1	0	0	0	0	0	35	5	30
3	Creteil Lusitanos Us 4	13	6	4	1	1	0	0	0	0	29	10	19
4	Alfortville Us 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	21	12	9
5	Lusitanos St Maur 2	10	5	3	1	1	0	0	0	0	32	10	22
6	Chevilly Larue Elan 1	6	6	2	1	3	0	1	1	0	16	23	-7
7	Rungis U.S. 2	4	6	1	1	4	0	0	0	0	8	48	-40
8	Chantiers Paris Ua 1	3	6	1	1	3	1	0	0	0	9	20	-11
9	Boissy F.C. 1	1	6	1	0	3	2	0	0	0	9	32	-23
10	Vitry Ca 2	1	6	0	1	5	0	0	0	0	6	27	-21

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										1292	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 2	14	6	4	2	0	0	0	0	0	28	9	19
2	Villejuif U.S. 2	14	6	4	2	0	0	0	0	0	22	8	14
3	Val De Fontenay As 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	26	19	7
4	Fresnes A.A.S. 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	21	9	12
5	Maccabi Paris Uja 2	9	5	3	0	2	0	0	0	0	11	12	-1
6	Arcueil Com 1	4	5	2	0	2	1	1	1	0	6	14	-8
7	Thiais F.C. 1	2	5	0	2	3	0	0	0	0	4	20	-16
8	St Mande Fc 1	1	5	0	1	4	0	0	0	0	10	19	-9
9	Ivry Foot Us 3	1	5	0	1	4	0	0	0	0	6	24	-18
10	Champigny Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										21	
Classement officiel au 28/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	48	2	46
2	St Maur Vga 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	20	11	9
3	Villejuif U.S. 2	14	7	4	2	1	0	0	0	0	38	8	30
4	Joinville R.C. 3	10	7	3	1	3	0	0	0	0	18	18	0
5	Rungis U.S. 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	9	19	-10
6	Champigny Fc 1	9	7	3	1	3	0	1	1	0	17	17	0
7	Bonneuil Csm 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	12	36	-24
8	Maisons Alfort Fc 1	7	6	2	1	3	0	0	0	0	14	7	7
9	Alfortville Us 1	2	7	1	0	6	0	1	1	0	8	23	-15
10	Villiers Es 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	6	49	-43

U14 D2 (94) / Phase Unique				Poule B								1306			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hay Les Roses Ca 1			19	7	6	1	0	0	0	0	0	70	7	63
2	Vitry Ca 1			15	7	5	0	2	0	0	0	0	40	18	22
3	Choisy Le Roi As 2			13	7	4	1	2	0	0	0	0	44	14	30
4	Villeneuve Ablon U.S 1			12	7	3	3	1	0	0	0	0	27	15	12
5	Val De Fontenay As 1			11	7	3	2	2	0	0	0	0	28	26	2
6	Camillienne Sp 1			11	7	3	2	2	0	0	0	0	19	14	5
7	Uja Maccabi Paris 1			10	7	3	1	3	0	0	0	0	23	12	11
8	Creteil Lusitanos Us 3			7	7	2	1	4	0	0	0	0	13	31	-18
9	Nogent Fc 1			1	7	0	1	6	0	0	0	0	3	16	-13
10	Villiers Es 2			0	7	0	0	7	0	0	0	0	1	115	-114

U14 D2 (94) / Phase Unique				Poule A								1311			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1			18	7	6	0	1	0	0	0	0	28	10	18
2	Vitry E.S. 1			16	7	5	1	1	0	0	0	0	44	9	35
3	Fresnes A.A.S. 1			14	7	5	0	1	1	0	0	0	44	9	35
4	Vincennois Co 2			14	7	4	2	1	0	0	0	0	22	9	13
5	Fontenay Us 2			11	7	3	2	2	0	0	0	0	27	15	12
6	Villejuif U.S. 3			10	7	3	1	3	0	0	0	0	23	11	12
7	Ivry Foot Us 2			9	7	3	0	4	0	0	0	0	32	15	17
8	Cachan Asc Co 1			6	7	2	0	5	0	0	0	0	8	32	-24
9	Gobelins F.C. 3			3	7	1	0	6	0	0	0	0	13	46	-33
10	Le Perreux Fr 1			0	7	0	0	7	0	0	0	0	5	90	-85

U14 D3 (94) / Phase Unique				Poule A									30		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Valenton F.A. 1			12	4	4	0	0	0	0	0	0	14	5	9
2	Fresnes A.A.S. 2			8	4	3	0	0	1	0	0	0	20	9	11
3	Vincennois Co 3			6	4	2	0	2	0	0	0	0	8	5	3
4	St Mandé Fc 1			6	4	2	0	2	0	0	0	0	10	8	2
5	Maisons Alfort Fc 2			6	4	2	0	2	0	0	0	0	11	9	2
6	Chantiers Paris Ua 1			3	6	1	1	4	0	1	1	0	7	17	-10
7	Arcueil Com 1			1	4	0	1	3	0	0	0	0	5	22	-17
8	Gentilly Ac 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Boissy F.C. 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D3 (94) / Phase Unique				Poule B								31			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1			18	6	6	0	0	0	0	0	0	72	1	71
2	P.U.C. 2			15	6	5	0	1	0	0	0	0	32	16	16
3	Vitry Ca 2			15	7	5	0	2	0	0	0	0	22	19	3
4	Sucy F.C. 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	18	10	8
5	Kremlin Bicetre Csa 1			10	6	3	1	2	0	0	0	0	30	13	17
6	Champigny Fc 2			7	6	2	1	3	0	0	0	0	17	11	6
7	O. Paris Espoir 1			3	6	1	0	5	0	0	0	0	7	38	-31
8	Asptt Villecresnes 1			3	6	1	0	5	0	0	0	0	7	44	-37
9	Creteil Lusitanos Us 4			0	7	0	0	7	0	0	0	0	2	55	-53
10	Chennevieres Sfc 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D3 (94) / Phase Unique				Poule C									1307		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ormesson U.S. 1			15	6	5	0	1	0	0	0	0	25	5	20
2	St Maur Vga 2			13	5	4	1	0	0	0	0	0	27	7	20
3	Vitry E.S. 2			12	5	4	0	1	0	0	0	0	26	15	11
4	Limeil Brevannes A.J 1			10	6	3	1	2	0	0	0	0	30	14	16
5	Gobelins F.C. 4			6	5	2	0	3	0	0	0	0	21	15	6
6	Paris 10 Rc 1			5	6	2	0	3	1	0	0	0	18	41	-23
7	Camillienne Sp 2			3	6	1	0	5	0	0	0	0	20	29	-9
8	Port Aca Champigny 1			-1	5	0	0	4	1	0	0	0	4	45	-41
9	Ent Jeunes Stade_Ult 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Le Perreux Fr 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique				Poule A									40		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bonneuil Csm 2			13	6	4	1	1	0	0	0	0	31	13	18
2	Vincennois Co 4			12	4	4	0	0	0	0	0	0	14	9	5
3	Hay Les Roses Ca 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	33	15	18
4	Villeneuve Ablon U.S 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	12	13	-1
5	Choisy Le Roi As 3			7	6	2	1	3	0	0	0	0	15	17	-2
6	Sucy F.C. 2			7	5	2	1	2	0	0	0	0	26	9	17
7	Alfortville Us 2			3	5	1	0	4	0	0	0	0	8	34	-26
8	Fontenay Us 3			-1	6	0	1	4	1	1	1	0	6	35	-29
9	Caudacienne Es 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Paris 10 Rc 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique				Poule B								41			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 1			21	7	7	0	0	0	0	0	0	95	2	93
2	Charenton Cap 2			16	7	5	1	1	0	0	0	0	43	19	24
3	Thiais F.C. 1			13	7	4	1	2	0	0	0	0	41	20	21
4	Joinville R.C. 4			12	7	4	0	3	0	0	0	0	31	23	8
5	Maisons Alfort Fc 3			12	7	4	0	3	0	0	0	0	18	36	-18
6	P.U.C. 3			9	7	3	0	4	0	0	0	0	25	26	-1
7	Olymp. Club Ivry 1			8	7	3	0	3	1	0	0	0	14	51	-37
8	Nogent Fc 2			6	7	2	0	5	0	0	0	0	12	26	-14
9	Bry F.C. 1			3	7	1	0	6	0	0	0	0	11	47	-36
10	Gobelins F.C. 5			2	7	1	0	6	0	1	1	0	8	52	-44

U14 D4 (94) / Phase Unique				Poule C									42		
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ecole Plesseenne De 1			12	5	4	0	1	0	0	0	0	39	12	27
2	Val De Fontenay As 2			12	6	4	0	2	0	0	0	0	19	19	0
3	Vitry Ca 3			9	5	3	0	2	0	0	0	0	20	19	1
4	Jeunes Stade Ent.S. 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	13	10	3
5	Creteil Uf 1			7	5	2	1	2	0	0	0	0	15	9	6
6	Maccabi Paris Uja 2			7	5	2	1	2	0	0	0	0	13	18	-5
7	St Maur Vga 3			3	6	1	0	5	0	0	0	0	12	24	-12
8	Ormesson U.S. 2			2	5	1	0	3	1	0	0	0	9	29	-20
9	Lusitanos St Maur 2			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Creteil Lusitanos Us 5			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D5 (94) / Phase Unique				Poule A								43			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Brevannes 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	34	3	31
2	Marolles Fc 1			9	5	3	0	2	0	0	0	0	16	13	3
3	Prodijeduc Afc 1			9	6	3	0	3	0	0	0	0	14	19	-5
4	Chevilly Larue Elan 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	14	5	9
5	Vitry E.S. 3			6	4	2	0	2	0	0	0	0	12	10	2
5	Paris Universite Clu 4			6	4	2	0	2	0	0	0	0	12	10	2
7	St Mande Fc 2			2	5	1	0	3	1	0	0	0	12	34	-22
8	Charenton Cap 3			0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	20	-20
9	Asomba 1			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Cff Paris 3			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Sucy F.C. 3			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D5 (94) / Phase Unique				Poule B								44			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 2			18	6	6	0	0	0	0	0	0	40	12	28
2	Ent. Santeny-Mandres 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	26	11	15
3	Kremlin Bicetre Csa 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	14	10	4
4	Cachan Asc Co 2			6	5	2	0	3	0	0	0	0	19	19	0
5	Limeil Brevannes A.J 2			6	4	2	0	2	0	0	0	0	18	14	4
6	Valenton F.A. 2			6	5	2	0	3	0	0	0	0	18	23	-5
7	Chevilly Larue Elan 3			3	4	1	0	3	0	0	0	0	7	15	-8
8	Chantiers Paris Ua 2			-1	4	0	0	3	1	0	0	0	3	20	-17
9	Vill. St Georges Fc 1			-1	4	0	0	3	1	0	0	0	2	23	-21

Futsal D1 (94) New / Phase 1				Poule U								1515			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Citoyen Du Monde 1			16	6	5	1	0	0	0	0	0	29	10	19
2	Vsg Futsal 1			15	5	5	0	0	0	0	0	0	49	16	33
3	Champigny Cf 2			13	5	4	1	0	0	0	0	0	25	7	18
4	Cal 94 Futsal 1			12	6	4	0	2	0	0	0	0	39	23	16
5	Vitry Ca 2			9	5	3	0	2	0	0	0	0	27	21	6
6	Creteil Palais Futsa 2			6	3	2	0	1	0	0	0	0	11	8	3
7	Viking Club Paris 1			3	3	1	0	2	0	0	0	0	8	16	-8
8	Futsal Sucy Club 1			3	6	1	0	5	0	0	0	0	17	42	-25
9	Rungis Futsal 2			3	5	1	0	4	0	0	0	0	14	19	-5
10	Maisons Alfort Fc 2			3	6	1	0	5	0	0	0	0	16	53	-37
11	Villejuif City Futsa 2			2	4	1	0	3	0	1	1	0	9	23	-14
12	B2m Futsal 3			0	4	0	0	4	0	0	0	0	11	17	-6

Futsal D2 (94) / Phase 1				Poule U								1501			
Classement officiel au 28/11/2019				Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ultra Futsal Club 94 1			9	3	3	0	0	0	0	0	0	27	7	20
2	Chevilly Larue Elan 2			9	3	3	0	0	0	0	0	0	22	7	15
3	Vitry Asc 1			8	4	3	0	1	0	1	1	0	40	14	26
4	Chevilly Larue Elan 1			6	3	2	0	1	0	0	0	0	20	11	9
5	Vitry Portugais Ua 1			6	2	2	0	0	0	0	0	0	18	10	8
6	Nogent Us 94 2			2	3	1	0	1	1	0	0	0	8	14	-6
7	Vitry Asc 2			0	3	0	0	3	0	0	0	0	5	26	-21
8	Boissy U.J. 1			0	4	0	0	4	0	0	0	0	20	42	-22
9	Boissy U.J. 2			0	3	0	0	3	0	0	0	0	11	40	-29
10	Kb Futsal 3			FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	